

COMMUNE DE PUYMERAS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Danielle GATIGNOL, Manon YTIER ; messieurs Jean-Louis AUTRAN, André BARNOUIN, Olivier GIRARD Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Absents excusés ayant donné procuration : Anne de VILHET à Roselyne ARLAUD, Michel FARE à Roger TRAPPO

Absente excusée : Laurence VIGNAL

Absent : Jean-Christophe DIANOUX

Secrétaire de séance : Danielle GATIGNOL

Charte parc naturel régional du Mont Ventoux : madame Jacqueline BOUYAC, conseillère régionale PACA déléguée aux parcs naturels régionaux, monsieur Ken REYNA, responsable du pôle environnement et développement durable du conseil régional PACA et monsieur Bernard MONDON, de la revue Les Carnets du Ventoux étaient présents afin de répondre aux interrogations des conseillers municipaux.

Madame BOUYAC assure que rien ne changera pour les chasseurs, qu'il y ait un parc ou pas. Le parc n'interdit rien (page 214 de la charte consultable sur internet ou en mairie).

La contribution prévue est de 3 €/an/habitant, bloquée pendant 15 ans.

Il y a possibilité d'intervenants scolaires, de transports gratuits pour les enfants...

Monsieur MONDON précise qu'il n'est pas un élu. Le parc est créé pour fédérer. Un parc naturel régional est différent d'un parc national. Dans le 1^{er} cas, il y en a 55 en France, dans le 2^d, seulement 10. Le parc national protège des territoires généralement inhabités et menacés. Il les sanctuarise.

Le parc naturel régional est un territoire rural habité avec un patrimoine naturel, paysager et culturel exceptionnel. Mais fragile. C'est une structure qui n'a aucun pouvoir réglementaire qui est là pour fédérer autour d'un territoire. Il n'avantage ou ne restreint rien du tout. La charte est un projet commun sur 15 ans. C'est surtout un label, une image de marque. Il est là pour conseiller, informer et sensibiliser. Le parc va amener des financements de l'Europe qui ne sont pas attribués si on n'adhère pas.

Madame BOUYAC : le label va aider pour les gîtes. Le fait d'avoir l'appellation Mont Ventoux fait vendre et venir les gens.

Monsieur REYNA : ceux sont les élus qui décident. A la création des parcs naturels régionaux, monsieur de GAULLE voulait les appeler "parcs culturels régionaux" et non "naturels".

Ce parc est là pour rassembler autour du Ventoux. Il n'a pas été rédigé par des technocrates parisiens mais par des locaux.

Madame BOUYAC : le conseil régional sera là pour aider les communes adhérentes à monter les dossiers de subvention et/ou de maîtrise d'ouvrage.

Monsieur REYNA : concrètement, il y aura le label Mont Ventoux. Un accompagnement des agriculteurs sera possible. Le parc financera également des animations et le transport des enfants des écoles primaires, collèges et lycées, accueil de loisirs...

Le but est également de mieux valoriser la forêt dans une optique de gestion durable. Les propriétaires privés de bois seront également accompagnés.

Monsieur MONDON : le coût des bureaux d'étude pour des projets immobiliers communaux pourront être pris en charge par le parc.

Monsieur REYNA : mobilisation des aides, notamment du programme européen Leader pour la réhabilitation du patrimoine culturel.

Intégrer ou sortir du parc est impossible pendant 15 ans. Tout est bloqué. Les communes n'ayant pas intégré le projet ne peuvent pas demander leur intégration. Celles qui refuseront de rentrer à la création ne pourront le faire pendant les 15 prochaines années et celles qui acceptent d'en faire partie rentrent pour minimum 15 ans.

Monsieur MONDON : le parc sensibilisera les propriétaires publics et privés à la protection du petit patrimoine disséminé. Il pourra les aider à monter les dossiers et au financement de la restauration ou de l'entretien.

Pierre TARTANSON : si des communes situées au cœur du périmètre refusent d'intégrer le parc, que va-t-il se passer ?

==> Ces communes ont déjà voté pour leur intégration. A ce jour, 10 ont déjà voté et la totalité a décidé d'adhérer. 4 conseillers municipaux ont voté contre – 10 se sont abstenus – tous les autres ont voté pour.

Monsieur REYNA : sur les 55 parcs déjà existant, aucune commune ne s'est retirée depuis leur création.

Il y aura aussi la possibilité de créer des postes estivaux d'éco gardes chargés de sensibiliser les promeneurs.

Jean-Louis AUTRAN : le problème de l'invasion des chenilles processionnaires a-t-il été pris en compte ?

Monsieur REYNA : le Ventoux a été le 1^{er} lieu où elles ont été étudiées. Il n'existe actuellement aucun traitement. L'INRA installe des nichoirs à mésanges afin qu'elles mangent les chenilles. Il a été constaté que les invasions se font sur des cycles triennaux. Elles ne tuent pas les arbres mais elles les fatiguent.

Départ des intervenants à 19 heures 05

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h 10

Lecture du compte rendu du 13 août 2019

Ordre du jour :

- **Charte parc naturel régional du Mont Ventoux** : suite à l'intervention des personnes susnommées et des explications apportées, les membres du conseil municipal décident à 12 voix pour et une abstention (Pierre TARTANSON) :
 - d'approuver l'adhésion au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont Ventoux,
 - d'approuver, sans réserve, le projet de charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux et ses annexes comprenant :
 - Le plan de Parc du Parc naturel régional du Mont-Ventoux ;
 - Le projet de statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux ;
 - L'emblème figuratif propre au Parc, logo du Parc naturel régional du Mont-Ventoux ;
 - Le programme d'actions et le plan de financement prévisionnels portant sur les trois premières années du classement ;
 - d'approuver le montant de la cotisation de la Commune tel que fixé dans les projets de statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, qui entreront en vigueur après parution du Décret du Premier Ministre (3 euros par an et par habitant).

- DM pompe stade : afin de pouvoir régler le forage ainsi que la nouvelle pompe, il convient de retirer 500 € de l'opération du bâtiment de la poste pour les mettre sur l'opération du stade.

Unanimité

Monsieur le maire et les membres de l'équipe tiennent à souligner l'excellent travail de l'entreprise RIBEIRO.

- Panneaux Vallée du Toulourenc : demande du SMAEMV de faire demander l'enlèvement des panneaux indiquant la direction de la Vallée du Toulourenc afin de limiter l'afflux touristique.

Unanimité

- Création d'un service public de DECI : à la demande de monsieur le Préfet, il est nécessaire de créer un service public de défense extérieure contre l'incendie (DECI) visant à assurer l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau incendie.

Unanimité

- Questions diverses :

- location appartements : le nouveau locataire a choisi le T2 du rez-de-chaussée. Il a emménagé le 29 août. Il ne reste donc plus que le T2 du 1^{er} étage de disponible ainsi que le local commercial.

- demandes d'urbanisme :

- Hélène AUVINET : changement d'ouverture et création d'une piscine
- rejet de la déclaration préalable SIMILLON : dépassement de seuil constructible autorisé

- courriers divers :

- droit de préemption vente CTS CASTELAIN / RODIERES-AUVINET : la commune ne souhaite pas préempter.
- Visite technique de la nouvelle station d'épuration par l'ARPE : monsieur le maire donne lecture de la conclusion du rapport :

Le fonctionnement de la station était très satisfaisant ce jour. La couche de boue, en surface du premier étage, est déjà très importante sur seulement 6 mois de fonctionnement. Il est souhaitable à ce que les boues de l'ancienne station n'aient pas été injectées sur les massifs directement ou indirectement, ce qui aurait des répercussions néfastes sur le fonctionnement du système. Les roseaux ont colonisé 40% de la surface totale des massifs du premier étage. L'exploitant s'emploie à éradiquer les mauvaises herbes, afin qu'elles ne prennent pas sur les roseaux. Concernant le second étage, les roseaux recouvrent 60% de la surface des massifs. Pas de flacage observé en surface de ces massifs.

Bon entretien de la station

- Changement photocopieurs : l'ensemble du conseil a choisi de travailler avec BCONTACT qui offrait la meilleure proposition qualité/prix.
- Changement fauteuils ergonomiques suite aux recommandations de la médecine du travail : cette proposition a été repoussée par les conseillers pour l'année 2020.
- DP ancien bureau de poste : le bâtiment devant être vendu, fait-on une annulation de la DP ou un transfert au futur propriétaire ? Ceci est important surtout au niveau des impôts foncier. Nous avons demandé l'avis du Notaire qui procèdera à la vente.
- Vente ROUSSEAU : l'acte est prêt, il ne reste plus qu'à prendre RDV avec Monsieur Paul ROUSSEAU pour la signature.
 - CCPV : présentation du cahier de texte 2019-2020.

- La mairie a eu la visite des sénateurs M. MILON et M. DUFFAUT qui ont présenté à cette occasion, leurs propositions de lois, notamment pour les communes.
- Travaux de canalisation sur le chemin du Jas : une réunion se tiendra le 17 septembre à 10 h 30.
- Courriers de félicitations : remerciements de M. TALBOT pour la réfection de son chemin.
- L'horloge qui avait du retard vient d'être réparée.
- Il nous est signalé qu'un lampadaire place de la mairie, est grillé. A faire réparer.
- Revêtement du bois sur les vestiaires : M. AUTRAN nous fait part de son inquiétude car il craint que le bois s'abîme avec le temps.
- Mme GATIGNOL soulève un point concernant les concessions au cimetière : il n'y a bientôt plus de place. Il conviendrait de reprendre des concessions abandonnées.

Les sujets étant épuisés,

La séance est levée à 20 h 14